

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis concernant le Cimetière.  
Avis relatif aux chiens.  
Avis d'enquête.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Mouvement du Port de Monaco.

**ÉTUDES HISTORIQUES :**

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

**AVIS & COMMUNIQUÉS****AVIS CONCERNANT LE CIMETIÈRE.**

Nous, Président de la Commission Intercommunale ;

Considérant que l'emplacement actuel affecté aux sépultures des adultes va être complètement épuisé ;

Qu'il y a, dès lors, nécessité de revenir sur les fosses faites dans le carré du cimetière Catholique (côté Est, au-dessus du dépositaire) et datant du 21 septembre 1908 au 29 décembre 1909 ;

Donnons avis aux familles qui désirent conserver les objets funéraires déposés dans le cimetière, sur l'emplacement à renouveler, qu'elles doivent les faire enlever dans le délai d'un mois à partir du jour de la publication du présent avis.

Passé ce délai, ces objets seront enlevés d'office, conservés pendant un mois à la disposition des familles, puis détruits.

Monaco, le 5 février 1916.

Le Président de la Commission Intercommunale,  
(Signé :) A. NOGHÈS.

**AVIS**

Vu les réclamations incessantes sur le nombre toujours croissant des chiens errants sur la voie publique et dans les marchés ;

Vu les inconvénients qui peuvent en résulter au point de vue de la sécurité publique et de l'hygiène ;

Le Président de la Commission Intercommunale rappelle les prescriptions des articles ci-après de l'Arrêté Municipal en date du 26 avril 1912.

ART. 3. — Dans les magasins, marchés ou autres endroits ouverts au public, les chiens devront toujours être tenus à l'attache ou muselés.

ART. 4. — Le capteur de chiens, dans ses tournées, entrera dans les marchés et capturera les chiens errants ou non muselés ; (ces chiens seront saisis et mis en fourrière et asphyxiés dans un délai de trois jours s'ils n'ont pas été réclamés).

Une surveillance rigoureuse sera exercée pour l'application stricte de ces dispositions.

Monaco, le 7 février 1916.

Le Président de la Commission Intercommunale,  
(Signé :) A. NOGHÈS.

**AVIS D'ENQUÊTE**

Le Maire de la Condamine informe les habitants qu'une demande a été faite par M. Imbert Joseph à l'effet d'être autorisé à établir un atelier de marbrerie au n° 9 de la rue Saige, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui, 8 courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cet atelier sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

La Condamine, le 8 février 1916.

Pour le Maire :

Le Président de la Délégation Spéciale,  
(Signé :) A. NOGHÈS.

**ÉCHOS & NOUVELLES  
DE LA PRINCIPAUTÉ****MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 29 janvier au 5 février :

Vapeur « Thérèse », danois, capitaine Pedersen, venant de Newcastle, avec un chargement de 1.700 tonnes de houille.

Tartane « Ida S. », italienne, capitaine Baghino, en relâche, venant de Villefranche, allant à Carloforte, sur lest.

**ÉTUDES HISTORIQUES****LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO  
depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.**

Suite (1).

Les seigneurs, surtout les amateurs de beaux-arts — et ils étaient en majorité dans cette réunion d'élite — se plaisaient à examiner les tableaux, en nombre considérable, distribués avec une abondance guidée par le goût dans toutes les parties de l'édifice. Les toiles les plus estimées avaient été assemblées dans les pièces formant l'aile vers l'ouest de la cour, dont le centre était occupé par la chapelle Saint-Jean-Baptiste, encore close, des sculpteurs étant occupés alors à en terminer la décoration (2).

De ce côté, après avoir traversé une anti-chambre, garnie elle-même d'œuvres de peinture, on pénétrait dans une vaste salle, sur les parois de laquelle étaient réunies cent cinquante toiles de diverses grandeurs, richement encadrées, toutes signées de noms illustres, et parmi elles brillaient

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* à partir du 7 décembre 1915.

(2) La chapelle ne tarda pas à être achevée. La dédicace en eut lieu deux ans après, en 1656.

des œuvres de Raphaël, du Titien, du Parmesan, de Michel-Ange, de Guido Reni, du Caravage, d'Albert Dürer, du Bergamasque, de Giorgione, des deux Bassans, de Cambiaso, et d'autres peintres de grand renom (1).

Quelques-uns de ces artistes de génie avaient travaillé directement pour des membres de la maison Grimaldi, leurs contemporains, comme le Titien qui avait peint des portraits de la famille, comme Cambiaso, le maître de l'école génoise au XVI<sup>e</sup> siècle, qui était resté longtemps au Palais de Monaco où il a recouvert d'une grande fresque toute la façade du nord-est sur la cour.

Des groupes allaient respirer l'air embaumé de fleurs vives dans les allées du parterre qui s'étendait devant les grands appartements jusqu'à la terrasse en surplomb sur la mer. Ce parterre était bordé, à l'Est, vers la promenade Sainte-Barbe, d'une aile du Palais qui a été démolie depuis, et à l'ouest, vers les jardins, d'un luxueux bâtiment des Bains, en marbres de couleurs variées, que le Prince faisait terminer à ce moment par d'habiles sculpteurs travaillant sur place (2). Le parterre s'ornait de deux belles fontaines vivifiées d'eaux jaillissantes et sur l'une d'elles s'élevait une grande statue d'Hercule, magistrale œuvre de sculpture que les visiteurs admiraient.

**CHAPITRE V. — Dans la salle avant la représentation  
l'Avertissement de l'auteur.**

Lorsque le signal de la représentation fut donné, tout le monde s'empressa de gagner la salle Grimaldi, qui fut bientôt remplie d'une brillante assemblée de dames, de gentilshommes, d'officiers.

La scène, dressée au fond, était encore masquée par une grande toile.

En face de la scène, des fauteuils surélevés étaient réservés pour le Prince et sa famille.

Le grand portrait d'Honoré II par Philippe de Champagne ornait le centre de la paroi en face de la cheminée monumentale, (à la place même où

(1) D'après l'inventaire de l'héritage d'Honoré II, cité ci-dessus, le Palais possédait 722 œuvres de peinture ; la plupart étaient des chefs-d'œuvre dus à de grands peintres ; nous en mentionnons quelques-uns d'après la description écrite en 1646 par Jean Le Laboureur.

Nous ne pouvons mieux faire apprécier l'exceptionnelle valeur de cette galerie artistique qu'en tirant l'indication suivante de l'étude consacrée à l'Inventaire des collections du cardinal Mazarin (1661), ajoutée par M. le baron Boyer de Sainte-Suzanne (qui fut gouverneur général de la Principauté) à son beau livre : *Notes d'un Curieux*, publié en 1878 :

Le cabinet du roi Louis XIII, à l'avènement de Louis XIV, ne renfermait que 200 tableaux. A la mort de Louis XIV, le nombre de peintures s'élevait à plus de 2000. L'acquisition des œuvres de peinture laissées par le cardinal Mazarin augmenta notablement la collection royale qui devait former un jour le Musée du Louvre.

Ainsi, avant Louis XIV, le Palais des princes de Monaco était plus riche en tableaux et en œuvres d'art que le Louvre des rois de France.

(2) Le Bâtiment des Bains, œuvre d'Honoré II, était un élégant édifice en marbre, entouré de portiques et couronné d'une terrasse balustrée. Mutilé sous la Révolution et le premier Empire, on préféra le démolir en 1816 plutôt que d'en entreprendre la restauration.

figure aujourd'hui le portrait d'Albert I<sup>er</sup> par Léon Bonnat).

En attendant l'arrivée du Prince, l'intendant du Palais distribuait aux invités un imprimé, œuvre du sieur de Venasque, contenant l'Avertissement de la pièce.

Voici la reproduction fidèle de cet imprimé (1) :

#### ADVERTISEMENT.

**M**L. était bien difficile de pouvoir choisir un digne sujet pour faire danser nos Princes et nos Princesses ; pour ce que ne voulant pas s'assujettir au changement d'habits, la première fois qu'ils ont fait voir en public l'adresse merveilleuse qu'ils ont à la danse, et désirant néanmoins de se produire souvent sur le Théâtre, pour satisfaire leur noble passion, et celle même des spectateurs, je n'en trouvois point qui fust à propos, hors de former le Ballet en Comédie muette où ils pussent se représenter à diverses scènes, et s'employer à des actions différentes sous les mêmes habits. Vous agréerez peut-être le sujet de la danse comme nouveau, quoique les aventures ne soient pas si parfaitement unies à son action principale, qu'on ne puisse voir qu'il y en a quelques-unes d'intercalées pour mesler le sérieux au plaisant ; mais quand on m'opposerait cela, je répondrais que je n'ignore point les règles de l'art, ny ce qui nous a été enseigné par nos Maîtres, et qu'après tout ce n'est qu'un Ballet et non pas une Comédie, qu'on veut danser, et non pas discuter, et que l'action est pour plaire aux yeux, et non pas pour flatter les oreilles.

Au demeurant, vous serez étonné de savoir que ce Ballet ait été formé et dansé dans un mois, en une place où la plus grande part des personnages qui y sont entrés (à la réserve de nos Princes et de nos Princesses, et de quelques Seigneurs et Gentilshommes qui sont ou leurs parents ou leurs amis) n'auraient peut-être jamais dansé que sur le pré : Je puis dire cela sans les offenser, car sans doute nos officiers de qui j'entens parler, ont le pied meilleur pour allonger un coup d'espée, que pour faire un pas mesuré ; mais il faut donner cela à l'adresse, à la vigilance et à l'activité d'esprit de M. de Pagan, Maître de danse de nos Princes et de nos Princesses, qui a pu dans si peu de temps composer les airs et les pas du Ballet, mettre d'accord tant de jambes différentes et faire danser tout le monde bientôt et parfaitement bien.

Pour moy, je ne prétens autre gloire que celle d'avoir obey : Vous me trouverez dans ce Ballet, si vous désirez de me conoître, aussi enjoué dans la danse qu'ailleurs je parais sérieux : Je vous diray seulement que les vers ont été faits avec tant d'empressement, qu'il a fallu desrober ce temps là à mes occupations ordinaires, outre qu'on conoistra bien que je ne dois pas prétendre à la qualité de bon Poète, et quand j'aurais ce beau feu, il s'exhale fort aisément dans les emplois de ma Charge. Quoi qu'il en soit, le désir de plaire donne du courage. Les Vers sont dans une raillerie innocente, sans dessein de blesser qui que ce soit, et appliqués ou selon mon caprice, ou selon les personnages, ou selon les sujets.

Mais vous ne devez pas attendre  
Qu'ils vous puissent beaucoup toucher,  
Il faudroit pour cela comprendre  
Les intrigues de ce Rocher.

Les familiers du Palais sourirent. Ils savaient que Charles de Vénasque, tout en étant le meilleur homme du monde, aimait à décocher le trait et à égayer ses graves travaux de malices amusantes.

Les dames étrangères, piquées de curiosité, brûlaient du désir de connaître les intrigues du Rocher ou de la Place de Monaco ; et elles se dispoisaient à interroger les résidents du lieu.

Mais elles n'en eurent pas le temps.

Le majordome noble Jérôme Rey, faisant fonctions de chambellan, en costume de cérémonie, portant fièrement le cordon de l'Ordre de Saint-Michel, annonça l'arrivée du Prince.

(1) Cet *Advertisement* est placé en tête de la brochure du Ballet, imprimée en 1655 à Aix, par Estienne David, imprimeur du Roy, du Clergé et de la Ville.

Il était d'usage alors de distribuer aux assistants, avant la représentation, des feuilles imprimées expliquant le sujet de la pièce.

Dans *Les Fêtes de Versailles en 1668*, notice ajoutée aux anciennes éditions de Molière, constituant un compte-rendu détaillé des fêtes qui accompagnèrent la première représentation de *George Dandin* avec intermèdes de musique et de danse, le narrateur dit que, d'abord, « le sieur de Launay, intendant des menus plaisirs et affaires de la chambre, donnoit de tous côtés des imprimés qui contenoient le sujet de la comédie et du ballet ».

Honoré II avait ses appartements privés à l'étage supérieur, dans l'angle à l'est de l'aile donnant sur la place. Il avait choisi le deuxième étage selon la mode d'Italie où cette partie des grandes demeures est qualifiée de *piano nobile*. De là, il communiquait avec les grands appartements par un corridor longeant la façade sur la cour. Il s'arrêta un moment à la salle de l'*Ercoleo*, qui faisait alors partie de l'appartement occupé par sa belle-fille, Madame la duchesse de Valentinois. Il la trouva prête, ayant à ses côtés son fils le jeune comte de Carladez et ses trois filles.

Lorsque la famille princière entra dans la salle Grimaldi, tous les assistants se levèrent. Le marquis de Corbons, qui était allé à leur rencontre, les accompagna jusqu'aux fauteuils réservés, et prit place à côté d'eux.

Honoré II donna le signal de commencer la représentation.

La toile qui cachait la scène fut retirée. Les yeux virent de grands panneaux peints représentant, d'un côté, l'orée d'une forêt, de l'autre côté, un jardin, et reliant les deux, un beau paysage de la Grèce au centre duquel paraissait un palais, le palais de Diane.

Les peintres habitués de la Maison s'étaient appliqués à cette décoration afin de plaire au Prince dont ils connaissaient le goût et appréciaient la générosité.

Madame la Duchesse de Valentinois se leva la première. Des seigneurs et des dames s'empresèrent de l'imiter et la suivirent dans le salon voisin disposé pour servir de coulisses. Ils allaient se préparer à remplir le rôle que chacun d'eux avait étudié et répété avec le sieur de Venasque, auteur du poème, et le sieur de Pagan, maître de ballet.

PHILIPPE CASIMIR.

(A suivre.)

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE MONACO

#### Extrait

Suivant jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Monaco, le 25 janvier 1916,

Le nommé ROUX (Joseph-Marius), fils de Claude-Louis-Augustin et de Gras (Marie-Jeanne-Nazaréenne), né le 10 septembre 1890, à La Trinité-Victor, département des Alpes-Maritimes (France), laitier, demeurant au quartier de Laghet,

A été condamné, pour mise en vente de lait falsifié, par application des articles 437, 435, 439, 440 du Code pénal, modifié par l'Ordonnance Souveraine du 27 juin 1907, à cent francs d'amende, et aux frais.

A été prononcée la confiscation des objets saisis et ordonnée l'insertion du jugement, par extrait, dans le « Journal de Monaco ».

Pour extrait conforme  
délivré à M. le Procureur général :  
P. le Greffier en chef,  
A. Croco, c. g.

Vu au Parquet :  
Le Procureur général,  
E. ALLAIN.

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des Anciens Etablissements H. Crovetto sont convoqués en Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 7 mars 1916, à 3 heures de l'après-midi, au siège social, 11, boulevard des Bas-Moulins, à Monte Carlo.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'administration.
- 2<sup>o</sup> Rapport des Commissaires des comptes.
- 3<sup>o</sup> Examen et approbation des comptes.
- 4<sup>o</sup> Election d'un Administrateur, en remplacement de M. Crovetto, décédé.
- 5<sup>o</sup> Election, s'il y a lieu, d'un quatrième Administrateur.

- 6<sup>o</sup> Election des Commissaires des comptes.
- 7<sup>o</sup> Fixation, s'il y a lieu, des jetons de présence.

N. B. — Le dépôt des titres devra avoir lieu avant le 29 courant, soit au siège social, soit à la Banque Franco-Italienne de Crédit coopératif, succursale de Beausoleil, ou à Menton.

Le Conseil d'administration.

### BULLETIN DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

##### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, substituant M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, substituant M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 17.903 et 27.200.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 53.592, 2.345.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, substitué par M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 52.712.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, substitué par M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 46.018 et 52.961.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n<sup>os</sup> 33.548 et 33.549.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 41.259 et 41.260.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 44.620 et 53.447.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 26.387 et 26.388.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

##### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 99.423 à 99.425.

##### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.